

Sujet : [INTERNET] Avis sur méthaniseur NECC

De : Laurent CARTIER <laurent.cartier@wanadoo.fr>

Date : 18/04/2024 12:13

Pour : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

La lecture du dossier soumis à enquête d'utilité publique m'amène à faire les quelques remarques suivantes:

- Il n'est nulle part démontré que le projet NECC a un bilan énergétique positif. Compte tenu de son l'ampleur il n'est pas possible de se référer à des études génériques ne prenant en compte ni la spécificité des sols haut-marnais, ni les impacts futurs du changement climatique, annoncés comme très importants en région Grand Est.

-Les transports incessants pour l'apport des intrants et l'export des digestats sur des distances lointaines non seulement plombent ce bilan énergétique mais créent des nuisances supplémentaires (pollutions, bruit, risques d'accidents) en de multiples endroits et pas seulement aux abords du site.

- A l'heure où on parle de la recrudescence de l'électrification des usages est-il bien judicieux de cultiver plus de 6000 ha de CIVE censés générer 149 GWh/an alors qu'environ 149 ha couverts de panneaux photovoltaïques produiraient la même énergie sans nuisances pendant 30 ans (pas de pesticides, pas de transports , etc.) autres que celle générée par la construction du parc?

-Enfin ce projet classé ICPE devrait faire l'objet de tant contrôles à tous les stades (fonctionnement correct de l'installation, épandages de digestat conformes, détection des pollutions éventuelles) qu'on peut se demander si l'Etat, déjà en manque d'effectifs, pourra véritablement assumer sa mission de protection de l'environnement et des populations.

Pour toutes ces raisons (et d'autres développées par d'autres contributeurs) j'émets en tant que simple citoyen un avis défavorable à ce grand projet inutile.

Laurent Cartier

6 rue du château

52220 Sommevoire

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

www.avast.com